

Le vingt-huit août deux mil quinze convocation du conseil municipal pour le lundi sept septembre deux mil quinze à vingt heures trente.

## **ORDRE DU JOUR**

- Rentrée solaire 2015 : effectifs, répartition des charges de fonctionnement à l'école publique de Penzé
- Rénovation de l'Atelier des services techniques : mission Coordination SPS, contrôle technique
- P.L.U. : schéma directeur des eaux pluviales et zonage d'assainissement pluvial
- Rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'alimentation en eau potable et d'assainissement collectif exercice 2014
- Redevance pour l'occupation du Domaine public Gaz 2015 (RODP)
- Modification budgétaire
- Questions diverses

Le Maire

Aline CHEVAUCHER

---

## **Session ordinaire**

Le sept septembre deux mil quinze à vingt heures trente le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de se séances sous la présidence de Aline CHEVAUCHER, maire.

Etaient présents : A. CHEVAUCHER, maire, A. MARC, J.P. CAER, E. TANGUY, V. LE BOULC'H, H. GUENA, H. BEAUMIN, M.Y. LE MESTRE, A. CAZUC, J.R. PENNORS, O. MONCU, C. COMTET-GOUPILLE, E. KERRIOU, D. LE GALL, D. CAZUC, G. KERBIRIOU, R. BOULC'H, M. QUILLEVERE

M. Jean-René PENNORS a été nommé secrétaire.

## **Rentrée scolaire 2015**

### **Effectifs**

Mme le Maire donne la parole à Mme Véronique LE BOULC'H, adjointe aux affaires scolaires, avec qui elle a effectué la traditionnelle visite des écoles le jeudi 4 septembre 2015 avec quelques membres de sa commission municipale.

M. Guénégan BUI, député, s'est déplacé à l'école publique du bourg pour rencontrer le nouveau directeur Pierre-Yves GUEGANIC.

La rentrée s'est déroulée dans de bonnes conditions matérielles.

Mme LE BOULC'H présente le tableau des effectifs le jour de la rentrée (tableau en annexe). Les effectifs sont stables.

### **Répartition des charges de fonctionnement à l'école publique de Penzé**

Mme LE BOULC'H rappelle que chaque année les charges de fonctionnement sont réparties proportionnellement en fonction du nombre d'élèves originaires de PLOUENAN, TAULE et GUICLAN.

Après avoir pris connaissance du tableau des effectifs,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

Entérine les taux de répartition pour 2015 des charges de fonctionnement de l'école publique de Penzé à raison de : PLOUENAN 32,75%, TAULE 48,28%, GUICLAN 18,97 %. Pour mémoire en 2014 PLOUENAN 32,65 %, TAULE 44,90 %, GUICLAN 22,45 %.

Mme le Maire rappelle les règles de répartition des charges en matière d'investissement : TAULE 50%, PLOUENAN 35% et GUICLAN 15%.

### **Rénovation de l'atelier des services techniques**

Mme le Maire présente les résultats des consultations lancées pour les missions de contrôle technique et SPS, missions obligatoires dans le cadre des travaux de rénovation de l'atelier des services techniques :

#### **Contrôle technique**

APAVE 3 548, 40 €TTC

SOCOTEC 2 820, 00 €TTC

#### **Mission SPS**

APAVE 1 920, 00 €TTC

SOCOTEC 2 070, 00 €TTC

AEH 1 668, 00 €TTC

Total APAVE 5 468, 40 €TTC

Total SOCOTEC 4 890, 00 €TTC

Mme le Maire propose, sur les conseils du maître d'œuvre, de retenir le même prestataire pour les deux missions.

Après avoir entendu les explications de Mme le Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, retient la SOCOTEC pour la mission Contrôle technique et la mission SPS.

### **P.L.U. : schéma directeur des eaux pluviales et zonage d'assainissement pluvial**

Mme le Maire présente les résultats de la consultation lancée suite au conseil municipal du 6 juillet 2015 pour la réalisation d'un schéma directeur des eaux pluviales et zonage d'assainissement pluvial.

Quatre cabinets d'étude ont été consultés. Seuls deux ont déposé une offre :

DCI Environnement QUIMPER	10 100 €HT
	12 120 €TTC
B3E Bretagne QUIMPER	18 550 €HT
	22 260 €TTC

Mme le Maire propose de retenir l'offre de DCI Environnement.

Elle rappelle que cette étude est susceptible d'être subventionnée par l'Agence de L'Eau Loire-Bretagne.

Après avoir entendu les explications de Mme le maire et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité, retient l'offre de DCI Environnement et demande à Mme le Maire de déposer une demande de subvention auprès de l'agence de l'eau de Loire-Bretagne.

### **Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, exercice 2014**

Mme le Maire présente le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable du Syndicat Intercommunal de Eaux de PLOUENAN, exercice 2014, adopté par ce dernier par délibération du 9 juillet 2015.

## **Rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif, exercice 2014**

Mme le Maire présente le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif du Syndicat Intercommunal des Eaux de PLOUENAN, exercice 2014, adopté par ce dernier par délibération du 9 juillet 2015.

### **Redevance pour l'occupation du Domaine public Gaz 2015 (RODP)**

Conformément aux articles L 2333-84 et L 2333-86 du Code général des Collectivités territoriales le concessionnaire est tenu de s'acquitter auprès des communes des redevances dues au titre de l'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz naturel.

Le décret n° 2007-606 du 25 avril 2007 a revalorisé le calcul de cette redevance qui est basé sur la longueur de canalisations de gaz naturel situées sous le domaine public communal.

Son montant est fixé par le conseil municipal dans la limite du plafond suivant :

$$\text{RODP} = (0.035 \times L) + 100 \text{ €} \times 1,16$$

Soit  $0.035 \times 13232$  (longueur de canalisation) +  $100 \times 1,16$  (taux de revalorisation)

Soit RODP 2015 = 653 euros

Après avoir entendu les explications de Mme le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, valide ces éléments de calcul. Un titre de recettes de 653 euros sera émis à l'encontre de GrDF.

### **Modification budgétaire**

Mme le Maire explique qu'au titre du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales la commune de PLOUENAN est redevable de la somme de 3 389 euros.

Les crédits prévus au budget primitif sont insuffisants.

C'est pourquoi Mme le Maire propose de procéder à la modification budgétaire suivante :

Article 73925 FPIC	+ 3 000
Article 22 Dépenses imprévues	- 3 000

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, Adopte cette modification budgétaire.

## **Questions diverses**

### **Cession Groupama**

Groupama a mis en vente un immeuble lui appartenant situé route de Pont Eon.

A la demande de Groupama un document d'arpentage a été établi par A et T Ouest afin de bien délimiter leur propriété. Il s'avère qu'un échange entre Groupama et la Commune serait intéressant :

Groupama céderait à la commune 27 M2

La commune céderait à Groupama 27 M2

Le conseil municipal est favorable à cet échange et demande à Mme le Maire de faire estimer les terrains par les Domaines. Il précise que GROUPAMA, demandeur, prendra tous les frais à sa charge.

### **Ecole publique du bourg : radon**

Un diagnostic est actuellement en cours réalisé par A.C.S. de PLUNERET. Les résultats devraient être connus prochainement.

### **Régie « photocopie »**

Mme le Maire explique que Mme FLEURY était régisseur de la régie « photocopie ». A l'occasion de son départ M. le trésorier suggère, vu les recettes très faibles de cette régie, de la supprimer.

Après avoir entendu les explications de Mme le Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

Décide de supprimer la régie « Photocopie ».

### **Zumba**

Mme le Maire fait part d'une demande d'utilisation de la salle Le Cristal pour une activité Zumba le jeudi soir animée par Nathalie LE BRAS dans le cadre de l'association « Atousports » de LANDIVISIAU.

Mme LE BRAS va faire une séance « Découverte » et confirmera sa demande en fonction des résultats. Il sera alors nécessaire de fixer un tarif lors du prochain conseil municipal.

### **Marchand ambuland**

Mme le Maire informe que M. COCAIGN, poissonnier, n'occupe plus d'emplacement sur le domaine public depuis fin juillet. Il s'est installé sur le parking de la boulangerie PICART.

### **Ecole publique du bourg**

A la demande de Mme Cécile COMTET-GOUPILLE Mme le Maire évoque la question de la classe préfabriquée de l'école publique du bourg.

Mme COMTET-GOUPILLE attire l'attention du conseil sur le vieillissement de cette structure et souhaiterait qu'on réfléchisse à la construction d'une construction en dur.

Mme le Maire propose de réunir les commissions « Affaires scolaires » et « Bâtiments » pour étudier cette question.

### **TAP**

Mme le Maire informe le conseil municipal que les TAP pour l'année 2014/2015 ont coûté 160 euros par enfant.

Par ailleurs elle a été informée le 2 septembre 2015, après la rentrée, que le fonds de soutien (50 euros par enfant) ne serait plus versé pour les écoles privées sous contrat appliquant le décret « HAMON » pour la mise en œuvre des TAP.

Mme le Maire a alerté de nombreuses personnalités sur cette question (députés, sénateurs...) et a aussi alerté l'AMF (au niveau national et au niveau départemental).

### **Jumelage touristique**

M. MONCUS explique que l'office de tourisme intercommunautaire du Léon réfléchit sur des « jumelages touristiques » permettant d'attirer les touristes dans l'intérieur des terres.

Exemple : site de Kerellon avec sa chapelle, chapelle Saint Jean de Saint Vougay et chapelle Sainte Barbe de Roscoff.

M. MONCUS a également pour projet de créer une « Journée d'entretien du patrimoine de la commune » qui réunirait une fois par ans des bénévoles, des élus, les services techniques pour entretenir des sites tels que le lavoir de Kerfeunteun, Lopreden, les calvaires....).

### **Maison GUILLOU**

Mme le maire fait part d'une offre d'achat de la maison Guillou à 65 000 Euros pour une estimation des Domaines à 85 000 euros.

Le Conseil municipal rejette cette offre considérée comme anormalement basse.

### **Elections régionales**

Les élections régionales auront lieu les 6 et 13 décembre 2015. Mme le Maire invite les conseillers à se rendre disponibles à ces dates afin de tenir les bureaux de vote.

La séance est levée à 22H30.

Le Maire

Aline CHEVAUCHER

Le secrétaire

Jean-René PENNORS

CUEFF Jean-Michel	Anne MARC	Jean Paul CAER	Eric TANGUY	LE BOULC'H Véronique
GUENA Hélène	BEAUMIN Hélène	LE MESYTRE Marie- Yvonne	CAZUC Allain	
MONCUS Olivier	COMTET GOUPILLE Cécile	KERRIOU Elisabeth	LE GALL David	CAZUC Denis
KERBIRIOU Guislaine	BOULC'H Romain	QUILLEVERE Mélanie		

